
MAIRIE DE MAISOD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 31 MAI 2016

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, NICOT Karelle, LACROIX Arnaud, GRECO Corinne, LACROIX Xavier, GIRIE Isabelle, LACROIX Régis, BONIN Philippe et DAVID Julien.

Absent excusé : MME MORNICO Sonia

Secrétaire de séance : MME NICOT Karelle

Début de la séance : 20h30

ORDRE DU JOUR

Urbanisme

Droit de préemption urbain sur la parcelle AI n°15.

Monsieur le Maire présente les deux dossiers. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette parcelle.

Vie municipale

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier (déposé en mains propres en mairie) de M. Xavier Lacroix, conseiller municipal, l'informant de sa démission du Conseil municipal et des commissions dont il était membre depuis mars 2014. En effet, M. Lacroix et sa famille quittent la commune, à compter du 03 juin prochain.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de le remplacer, le Conseil municipal continuera à siéger à 10 membres. Par contre, il y a lieu de le remplacer au Conseil syndical du SIEA de la Mercantine, dont il était délégué titulaire. Philippe BONIN, actuel suppléant, est nommé titulaire pour le remplacer. Régis LACROIX est nommé suppléant.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement Xavier pour tout le travail qu'il a accompli au cours de son mandat et lui souhaite toute la réussite possible dans ses nouvelles aventures familiales et professionnelles.

Point sur les dossiers en cours

Locations appartements communaux :

- 400, rue du Château : un nouveau locataire s'installe à compter du 01 juin 2016. Concernant le dépôt de garantie initial de l'ancien occupant, le Conseil municipal décide de ne pas lui restituer, au vu de du mauvais état de l'appartement et des nombreux travaux que la commune a effectué.
- 405, rue du Château : un nouveau locataire s'installera à compter du 01 août 2016. Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur la possibilité que l'allocation-logement de l'occupant, en situation de handicap, soit versée directement à la commune.

Eclairage public : le Conseil municipal décide d'éteindre les lampes de minuit à 6h du matin, à compter du 01 juillet 2016. Un prospectus toutes boîtes aux lettres sera distribué pour relayer l'information auprès des maisoullins.

Fin de la séance : 22h05



Michel BLASER, Maire